

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N°2018-334**

MC/HD

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'agent social territorial principal de 2ème classe, session 2018 – IDF. Composition du jury, arrêté modificatif.

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8 et 15 du décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2017-413 du 21 novembre 2017 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2018,

Vu l'arrêté n° 2018-5 du 8 janvier 2018 portant ouverture de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement au grade, d'agent social territorial principal de 2ème classe, Ile-de-France,

Vu l'arrêté n° 2018-283 du 28 juin 2018 portant composition du jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement au grade, d'agent social territorial principal de 2ème classe, Ile-de-France,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Considérant qu'il convient de remplacer un membre du jury défaillant,

**ARRETE**

**Article 1** : Le jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'agent social territorial principal de 2ème classe, Ile-de-France, est

Accusé de réception en préfecture  
03/2018-000002018-19-2018-334-AR  
Date de télétransmission : 27/09/2018  
Date de réception préfecturé : 27/09/2018

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Véronique BALANDIER, Présidente du jury, conseiller supérieur socio-éducatif au département du Val-de-Marne,

Michèle COTTIN, représentante du personnel de catégorie « C » à la CAP,

Dalila RAHMANI, cadre de santé au CCAS de Bagnolet

**Collège des personnalités qualifiées :**

Latifa BEZZAOUYA-COTRIE, conseillère sociale à Bondy

Rida BOUAKKAZ, directeur de centre social et culturel au CCAS de Nanterre

Abdel DERMOUCHE, adjoint au directeur d'un centre social à Fontenay-aux-Roses

**Collège des élus locaux :**

Jacques DJENGOU-MBOULE, suppléant de la présidente du jury, conseiller municipal délégué de Boissy-Saint-Léger

Myriam MARTEL, conseillère municipale de Breuil-le-Vert

Marcel SOLIGNY, adjoint au maire de Noisy-le-Sec

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 19 septembre 2018

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX